

CONTRAT HUILE – ENGAGEMENT ANNÉE 2022

Oliveraies solidaires 31, rue Vineuse 75116 Paris oliveraies.solidaires@gmail.com	Adhérent(es) de l'Amap <i>Le Panier Vanvéen</i> Nom Prénom : Adresse : Mail : Tél :
---	---

Qui est Oliveraies solidaires ?

Oliveraies solidaires représente un collectif de producteurs et sommelières en huile d'olive bios italiens, français et espagnols, tous militants de la protection de l'environnement et dont le travail allie savoir-faire de pointe et tradition. Les huiles sélectionnées sont de grande qualité et sont issues de production d'oléiculteurs soucieux de la préservation de l'environnement et de la biodiversité.

Toutes nos huiles sont :

- Extra vierges,
- Filtrées, (adaptées à la cuisson et offrant une meilleure conservation)
- Bio,
- Issues d'un seul domaine,
- Issues de la dernière récolte,

Oliveraies solidaires est désigné « (le) distributeur » dans le corps du présent contrat

Les signataires du présent contrat s'engagent pour **3 distributions** dans le courant de l'année 2022, et à respecter les principes et engagements définis dans la charte des AMAP (texte de la charte disponible auprès de l'association ou sur le site du réseau AMAP-IDF : <http://www.amap-idf.org>).

A savoir :

Engagements de l'adhérent :

- Pré-financer la production (paiement à la souscription, cf. modalités de règlement)
- Venir chercher sa part de la production aux dates définies, sur le lieu de distribution.
- Gérer ses retards et ses absences (vacances) le cas échéant (contacter les intermittents ou l'équipe de distribution et non le distributeur)
- Respecter le règlement intérieur de l'AMAP

L'amapien désireux de ne prendre que la moitié de la quantité prévue au contrat devra trouver un co-panier au sein des adhérents de l'AMAP. Le partage de la livraison ne pourra pas être effectué sur le lieu de distribution.

Engagements du distributeur :

- Livrer chaque saison aux dates et lieu définis et partagés un mois à l'avance
- Produire selon les méthodes et conformément aux principes de l'agriculture biologique.
- Être présent, donner régulièrement des nouvelles de la production et des producteurs
- Être transparent sur le mode de fixation du prix et des méthodes de travail.

Engagements communs :

Les partenaires s'engagent à partager les risques et bénéfices naturels liés à l'activité agricole (aléas climatiques, maladie, ravageurs, etc.) et à faire part au collectif des soucis rencontrés.

Planning des distributions:

Description	Livraison *	Volume unitaire
CONTRAT BASE		
Été – Stoica	Juin 2022	3L
Automne – Dehesa de la Sabina	Septembre 2022	2,5L
Hiver – Molino Il Fattore	Décembre 2022	3L
OPTIONS		
Été – Stoica <i>Récolte précoce Moraiolo</i>	Juin 2022	500 ml
Automne – Dehesa de la Sabina <i>Récolte précoce Picual</i>	Septembre 2022	1,5L
Hiver – <i>La Magnanerie Vert Cévennes</i>	Décembre 2022	500 ml
Cubi supplémentaire Été	Été	3L
Bidon supplémentaire Automne	Automne	2,5L
Bidon supplémentaire Hiver	Hiver	3L

**Les dates seront confirmées deux semaines à l'avance*

Le prix du contrat de base pour 8,5 L incluant les frais de livraison est 102€. Il est possible de commander plus de volume d'huile ou des huiles en fruité vert récolte précoce en le précisant dans le tableau ci-dessous.

Choix des quantités (attention, bien vérifier les totaux avant d'établir le paiement) :

Description	Volume unitaire	Prix TTC € Transport inclus	Quantité	Total
CONTRAT BASE				
Été – Stoica	3L	102,00	1	102,00
Automne – Dehesa de la Sabina	2,5L		1	
Hiver – Molino Il Fattore	3L		1	
OPTIONS				
Été – Stoica <i>Récolte précoce Moraiolo</i>	500 ml	14,00		
Automne – Dehesa de la Sabina <i>Récolte précoce Picual</i>	1,5L	23,00		
Hiver – <i>La Magnanerie Vert Cévennes</i>	500 ml	15,00		
Cubi supplémentaire Été	3L	30,00		
Bidon supplémentaire Automne	2,5L	25,00		
Bidon supplémentaire Hiver	3L	30,00		
TOTAL ANNUEL				

Modalités de règlement :

Règlement par (un ou deux) chèque(s) ou un virement bancaire unique.

Paiement par chèque à l'ordre de Oliveraies solidaires:

Le(s) chèque(s) doivent être remis au moment de la signature du présent contrat.

Pour un paiement en deux chèques, le 1^{er} chèque devra être d'un montant de **66 €** et le 2^{ème} d'un montant de **36 €** (hors options).

Si vous choisissez les options, merci de rajouter le montant correspondant sur le 1^{er} chèque pour les livraisons d'été et automne, et sur le 2^{ème} chèque pour la livraison d'hiver.

Ils seront encaissés aux échéances indiquées dans le tableau ci-dessous :

Chèque débité en mai 2022	Banque :	N° :	Montant (€) :
Chèque débité en novembre 2022	Banque :	N° :	Montant (€) :
		TOTAL (TTC €)	

Paiement par virement bancaire:

Le virement doit être réalisé le jour de la remise du contrat. Pour que nous puissions facilement identifier votre virement, merci d'indiquer le nom du contrat dans le champ commentaires « Vanves – *Nom de l'adhérent* ».

Le paiement par virement se fait en une fois et doit correspondre au total annuel du contrat, incluant les options éventuelles. Merci d'informer isabelle.laval@pm.me lorsque le virement est réalisé.

Coordonnées bancaires

Titulaire : Oliveraies Solidaires

Banque : 10278 Guichet : 06010 Compte : 00020647501 Clé : 76

IBAN : FR7610278060100002064750176

BIC : CMCIFR2A

Banque : Crédit Mutuel

Nom et prénom de l'adhérent 1 :.....

Date et Signature (précédée de la mention « Lu et approuvé ») :

Nom et prénom de l'adhérent 2 (en cas de co-panier) :

Date et Signature (précédée de la mention « Lu et approuvé ») :

Nom et signature du distributeur (Oliveraies solidaires) :

Date et Signature (précédée de la mention « Lu et approuvé ») :